



Les Cordeliers  
1, rue Aspirant Jan  
05105 Briançon cedex  
Tél : 04 92 21 35 97  
Fax : 04 92 20 38 90  
accueil@cccbrianconnais.fr  
www.ccbrianconnais.fr

**DELIBERATION**  
**N°2014-106 du 09 octobre 2014**

**OBJET : Etude R.T.M. sur les aménagements du torrent de Malefosse - proposition du préfet**

*Rapporteur : M. Pierre LEROY*

Le 09 octobre 2014 à 18 heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 01 octobre 2014 en la salle du Conseil – Les Cordeliers, sous la présidence de M. Alain FARDELLA.

Nombre de conseillers en exercice : 46

Présents : 32 pour les délibérations n°2014-96 et 2014-97  
33 de la délibération n°2014-98 à 2014-101  
35 de la délibération n°2014-102 à 2014-105  
36 de la délibération n°2014-106 à 2014-108  
30 pour la délibération n°2014-109  
36 pour les délibérations n°2014-110 et 2014-111

Nombre de pouvoirs : 9 de la délibération n°2014-96 à 2014-105  
8 de la délibération n°2014-106 à 2014-108  
7 pour la délibération n°2014-109  
8 pour les délibérations n°2014-110 et 2014-111

Votants : 41 de la délibération n°2014-96 à 2014-97  
42 de la délibération n°2014-98 à 2014-101  
44 de la délibération n°2014-102 à 2014-108  
37 pour la délibération n°2014-109  
44 pour les délibérations n°2014-110 et 2014-111

*M. Roger GUGLIELMETTI est nommé secrétaire de séance.*

**Etaient présents :** M. Gérard FROMM, Mme Nicole GUERIN, Mme Francine DAERDEN, M. Eric PEYTHIEU, Mme Catherine GUIGLI, M. Maurice DUFOUR (à partir de la délibération n° 2014-98), M. Yvon AIGUIER, Mme Marie MARCHELLO (à partir de la délibération n°2014-106), M. Bruno DAVANTURE, Mme Renée PETELET, M. Mohamed DJEFFAL, Mme Claude JIMENEZ, M. Romain GRYZKA, Mme Catherine VALDENNAIRE, M. Bruno MONIER, Mme Catherine MUHLACH, M. Jean-Franck VIOUJAS, M. Régis JOUFFREY, M. Roger GUGLIELMETTI, M. Gilles du CHAFFAUT, M. Marc FORNESI, M. Jean-Louis CHEVALIER, Mme Claudine CHRETIEN, M. Pierre LEROY, Mme Estelle ARNAUD, Mme Anne-Marie PEYTHIEU, M. Philippe STOCKLI, M. Alain FARDELLA, M. Philippe MICHELON, M. Jean-Michel REYMOND, M. Thierry BOUCHIE, M. Olivier FONS (à partir de la délibération n°2014-102), Mme Nicole MATHONNET (à partir de la délibération n°2014-102), M. Sébastien FINE, Mme Patricia ARNAUD, M François BOULANGER.

**Avaient donné pouvoir :** Mme Fanny BOVETTO à M. Mohamed DJEFFAL  
M. Gilles MARTINEZ à M. Gérard FROMM  
Mme Marie MARCHELLO à Mme Nicole GUERIN (de la délibération n°2014-96 à 105)  
Mme Catherine LIONNET à M. Jean-Franck VIOUJAS  
M. Jean-Pierre SEVREZ à M. Régis JOUFFREY  
Mme Anne-Marie FORGEOUX à M. Roger GUGLIELMETTI  
M. Guy HERMITTE à M. Marc FORNESI  
M. Jean-Luc NEVEU à M. Philippe STOCKLI  
Mme Dominique BRACHET à M. Alain FARDELLA

**Vu** les statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais approuvés par Arrêté Préfectoral n° 2011-300-1 en date du 27 octobre 2011 portant compétence sur la collecte sélective des déchets et notamment les opérations visant à la fermeture et/ou à la réhabilitation des décharges municipales de manière à satisfaire aux prescriptions du schéma départemental d'élimination des déchets ménagers ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu**, le plan de gestion de la Durance conduit par le SMADESEP et en particulier l'étude ETRM « Apports des torrents » réalisée en 2012,

**Considérant** les résultats de l'étude ETRM « Etude de la protection des mâchefers contre les crues du torrent de Malefosse » réalisée en 2003 sous maîtrise d'ouvrage communautaire et de l'étude d'avant-projet relatif à la réhabilitation du stock de mâchefers, indiquant les contraintes hydrauliques liées au torrent de Malefosse et précisant les aménagements à réaliser sur tout le linéaire du cours d'eau,

**Rappelant** que, par courrier du 24 avril 2014, M. le Préfet des Hautes-Alpes, conscient de la difficulté de mettre en œuvre les orientations définies pour le site du Pilon en matière de protection contre les risques naturels, a proposé de mandater gracieusement le service du RTM (Restauration des Terrains en Montagne) afin de « *déterminer plus clairement la nature des actions à mener et leur priorité. Le service RTM pourrait également établir l'avant-projet des travaux à réaliser dans l'emprise des terrains appartenant à l'Etat en amont de la route nationale* »,

**Considérant** que l'aménagement du torrent de Malefosse est du ressort de plusieurs maîtres d'ouvrages,

**Considérant** que la Communauté de Communes du Briançonnais ne peut s'engager à assurer le portage et le financement des futurs travaux hors secteur géographique de compétence,

**Vu** l'avis favorable de la Commission Technique, Environnement et Développement Durable en date du 19 septembre 2014,

**Vu** l'avis favorable du Bureau en date du 15 septembre 2014,

### **Le Conseil Communautaire à l'unanimité**

- Accepte la proposition de Monsieur le Préfet des Hautes-Alpes relative à la réalisation d'une étude par le service RTM sur le torrent de Malefosse,
- Précise que la CCB ne s'engage pas pour autant à assurer le portage et le financement de travaux à engager en dehors de son secteur géographique de compétence,
- Demande que les résultats de cette étude soient diffusés aux maîtres d'ouvrage concernés.

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme  
Le Président,



**Alain FARDELLA.**



Date affichage : 16 OCT. 2014